



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 26 mars 1997 — N° 83

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

26 mars 1997

26 mars 1997

Le mercredi 26 mars 1997

N° 83

La séance est ouverte à 10 h 07.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Le Hir (Iberville) propose:

QUE l'Assemblée nationale, dans un souci de réaffirmer les principes de la charte des droits de la personne et de favoriser la bonne entente entre tous les citoyens du Québec, quelles que soient leurs origines, condamne le nationalisme ethnique sous toutes ses formes et l'utilisation par qui que ce soit de ses thèmes, de ses stratégies et de son langage pour favoriser et entretenir la discorde entre les Québécois, dans quelque intérêt que ce soit,

ET invite en conséquence tous les groupes d'intérêts qui représentent des Québécois, indistinctement ou selon leurs origines, à s'abstenir de favoriser ou d'entretenir la discorde entre les Québécois sur la base de leurs origines ethniques.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: vingt minutes sont allouées à l'auteur de la motion, qui disposera de dix minutes pour sa réplique; cinq minutes sont accordées à l'ensemble des autres députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite

26 mars 1997

Suit le débat sur la motion de M. Le Hir (Iberville).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 119 en annexe)

Pour: **78** Contre: **0** Abstention: **0**

À 12 h 06, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

Mme Marois, ministre de l'Éducation, fait une déclaration concernant la gestion de la diversité des attentes religieuses à l'école.

26 mars 1997

Dépôt de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose:

Le rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement du Québec, ainsi que les statistiques financières, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1996.

(Dépôt n° 745-970326)

M. Bélanger, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Bordeleau (Acadie) concernant les frais de réaménagement du Cabinet de la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce au 9^e étage de la Place Mercantile – Question n° 30, *Feuilleton et préavis* du 26 mars 1997.

(Dépôt n° 746-970326)

Dépôt de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 20 et 25 mars 1997, a étudié en détail le projet de loi:

n° 88 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 747-970326)

Dépôt de pétitions

26 mars 1997

M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 165 infirmières en santé scolaire, concernant le maintien des services en santé scolaire.

(Dépôt n° 748-970326)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le livre vert intitulé «La réforme de la sécurité du revenu: Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi»;
- la Commission de la culture, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française.

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin d'entendre les dirigeants d'Hydro-Québec dans le cadre de son mandat de surveillance de cet organisme;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de donner suite à certains de ses mandats et d'organiser ses travaux.

26 mars 1997

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose:

CONSIDÉRANT que le gouvernement entend mettre en place dans les meilleurs délais des commissions scolaires linguistiques;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une modification de la Loi constitutionnelle de 1867 est souhaitable pour que le Québec récupère sa pleine capacité d'action en matière d'éducation;

CONSIDÉRANT qu'une telle modification ne constitue en aucune façon une reconnaissance par l'Assemblée nationale de la Loi constitutionnelle de 1982 qui fut adoptée sans son consentement;

CONSIDÉRANT les engagements pris par le gouvernement fédéral de donner suite rapidement à une telle modification de façon bilatérale avec l'accord de l'Assemblée nationale et du Parlement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

QUE l'Assemblée nationale autorise la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec le texte suivant:

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par l'insertion, après l'article 93, de ce qui suit:

«93A. Les paragraphes (1) à (4) de l'article 93 ne s'appliquent pas au Québec.».

26 mars 1997

26 mars 1997

TITRE

2. Titre de la présente modification: «Modification constitutionnelle de (année de proclamation) (Québec).».

Suit le débat sur la motion de M. Brassard.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur «la proposition de principes généraux relatifs à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole» dans le cadre de la loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole (projet de loi n° 23), les 8, 9, 10 et 15 avril 1997 et qu'à cette fin entende les groupes suivants:

- Association des aménagistes régionaux du Québec
- Association des directeurs généraux de MRC
- Centre québécois du droit de l'environnement
- Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
- Comité de santé environnementale du Québec conjointement avec la Direction régionale de la santé publique Chaudière-Appalaches
- Convention Saint-Valentin:
préfet de la MRC du Haut-Richelieu
maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
UPA Saint-Jean de Valleyfield
Service de développement de l'aménagement et la commercialisation
- Coopérative fédérée du Québec
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- Direction régionale de la santé publique du Bas-Saint-Laurent conjointement avec
COSAPUE

- Fédération des producteurs de porcs du Québec
- Greenpeace Québec
- Direction régionale de la santé publique de Lanaudière

26 mars 1997

- Centre national en électrochimie et en technologie environnementale inc.
- Groupe DEC
- Meunerie J.-B. Dionne et Fils ltée
- Ordre des agronomes
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Union des producteurs agricoles (UPA)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ)
- Union des citoyens du monde rural
- Union québécoise pour la conservation de la nature

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'Opposition;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre de l'Environnement et de la Faune, le ministre des Affaires municipales et le ministre de la Santé et des Services sociaux soient membres de ladite commission pour la durée du mandat.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: cinq minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et cinq minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat.

Suit le débat sur la motion de M. Bélanger.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 146 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la motion en discussion soit amendée:

par le remplacement, à la sixième ligne du premier paragraphe, des mots «et 15» par les mots «, 15 et 16» et;

26 mars 1997

par l'ajout dans la liste des trois organismes suivants:

- Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalières
- Centre de développement d'agrobiologie du Québec
- COGENOR

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur «la proposition de principes généraux relatifs à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole» dans le cadre de la loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole (projet de loi n° 23), les 8, 9, 10, 15 et 16 avril 1997 et qu'à cette fin entende les groupes suivants:

- Association des aménagistes régionaux du Québec
- Association des directeurs généraux de MRC
- Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalières
- Centre de développement d'agrobiologie du Québec
- Centre québécois du droit de l'environnement
- Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
- COGENOR
- Comité de santé environnementale du Québec conjointement avec la Direction régionale de la santé publique Chaudière-Appalaches
- Convention Saint-Valentin:
préfet de la MRC du Haut-Richelieu
maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
UPA Saint-Jean de Valleyfield
Service de développement de l'aménagement et la commercialisation
- Coopérative fédérée du Québec
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- Direction régionale de la santé publique du Bas-Saint-Laurent conjointement avec COSAPUE
- Fédération des producteurs de porcs du Québec
- Greenpeace Québec
- Direction régionale de la santé publique de Lanaudière
- Centre national en électrochimie et en technologie environnementale inc.

26 mars 1997

- Groupe DEC
- Meunerie J.-B. Dionne et Fils ltée
- Ordre des agronomes
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Union des producteurs agricoles (UPA)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ)
- Union des citoyens du monde rural
- Union québécoise pour la conservation de la nature

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'Opposition;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre de l'Environnement et de la Faune, le ministre des Affaires municipales et le ministre de la Santé et des Services sociaux soient membres de ladite commission pour la durée du mandat.

Le débat terminé, M. Brouillet, vice-président, met aux voix l'amendement de M. Bélanger, leader du gouvernement.

L'amendement est adopté.

Puis, M. Brouillet met aux voix la motion de M. Bélanger, telle qu'amendée par le vote précédent. Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 120 en annexe)

Pour: **51** Contre: **32** Abstention: **1**

26 mars 1997

À 18 h 16, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 27 mars 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

26 mars 1997

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Le Hir (Iberville) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition:

(Vote n° 119)

POUR - 78

Barbeau	Bourbeau	Gendron	Marsan
Baril	Brien	Johnson	Middlemiss
(<i>Arthabaska</i>)	Brodeur	Jolivet	Morin
Baril	Campeau	Jutras	(<i>Dubuc</i>)
(<i>Berthier</i>)	Caron	Kelley	Morin
Beaudet	Charest	Kieffer	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
Beaudoin	Cherry	Lachance	Mulcair
Beaulne	Ciaccia	Landry	Ouimet
Beaumier	Copeman	(<i>Bonaventure</i>)	Paquin
Bélanger	Côté	Laporte	Paradis
(<i>Anjou</i>)	Delisle	Laprise	Parent
Bélanger	Deslières	Laurin	Pelletier
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Dion	Le Hir	Poulin
Benoit	Doyer	Leduc	Rivard
Bergman	Facal	Lefebvre	Robert
Bertrand	Farrah	Léger	Saint-André
(<i>Charlevoix</i>)	Fournier	Lelièvre	Simard
Blais	Gagnon	Létourneau	(<i>La Prairie</i>)
Boisclair	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Sirros
Bordeleau	Garon	Maciocia	Vermette
Boucher	Gautrin	MacMillan	Williams
Boulerice	Gauvin	Malavoy	

CONTRE - 0

ABSTENTION - 0

26 mars 1997

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, telle qu'amendée:

(Vote n° 120)

POUR - 51

Barbeau	Boulerice	Julien	Ménard
Baril	Brassard	Jutras	Morin
(<i>Arthabaska</i>)	Brien	Kieffer	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
Baril	Campeau	Lachance	Paquin
(<i>Berthier</i>)	Caron	Landry	Paré
Beaudoin	Charest	(<i>Bonaventure</i>)	Perreault
Beaulne	Côté	Laprise	Rioux
Beaumier	Désilets	Laurin	Rivard
Bélanger	Dion	Leduc	Robert
(<i>Anjou</i>)	Dionne-Marsolais	Léger	Saint-André
Bertrand	Doyer	Lelièvre	Simard
(<i>Charlevoix</i>)	Facal	Léonard	(<i>La Prairie</i>)
Bertrand	Gaulin	Létourneau	Simard
(<i>Portneuf</i>)	Harel	Malavoy	(<i>Richelieu</i>)
Boucher	Jolivet	Marois	Vermette

CONTRE - 32

Beaudet	Cherry	Kelley	Paradis
Bélanger	Copeman	Laporte	Parent
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Delisle	Lefebvre	Poulin
Benoit	Farrah	Loiselle	Sirros
Bergman	Fournier	Maciocia	Vallières
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Williams
Bourbeau	Gauvin	Marsan	
Brodeur	Houda-Pepin	Middlemiss	
Chagnon	Johnson	Ouimet	

ABSTENTION - 1

Garon